

# L'ÉGALITÉ

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
	Six mois . . . . .	7 00
Outre-mer.	Un an . . . . .	15 00
--	Six mois . . . . .	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant A. LEMOINE.

Directeur-Rédacteur, G. WINTREBERT

Prix des insertions.

Fait divers . . . . .	1 fr 00
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30	
Reclames, la ligne. . . . .	0 75

ABONNEMENT AUX ANNONCES: 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numéro

## ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU 11 MARS 94.

CANDIDAT  
républicain démocrate indépendant  
**GEORGES WINTREBERT**  
avocat, ancien magistrat, ancien maire de Calais

### SIMPLE PARALLÈLE

Nous avons entendu dire: « M. Yvon ne sais pas parler, mais il votera bien. »

Eh bien! ça ne suffit pas.

Il ne suffit pas, en effet, d'avoir des idées, il faut encore savoir les exprimer.

Nous admettons que M. Yvon soit un homme plein d'idées, rempli de bons sens, mais s'il reste muet dans son fauteuil, que deviendront ses idées? à quoi servira son bon sens?

Notre rédacteur en chef a, au contraire, l'habitude de la parole. Il sait étudier une question, la présenter sous une forme compréhensible à ses auditeurs, faire valoir les arguments pour ou contre.

Dans les assemblées délibérantes, le vote n'est rien, s'il n'est pas précédé d'une discussion qui l'éclaire, le fasse apprécier.

Autant vaudraient alors des machines à voter. Est-ce là ce que voudraient les électeurs St-Pierrais?

On a fait ce reproche à M. Wintrebert qu'il était l'homme de l'administration.

Ceux qui lancent cette balourdise savent très bien qu'ils disent un mensonge.

Dans le temps, il y a eu un agréé nommé Me Paturel qui n'était pas ami de l'administration.

A-t-il jamais été élu dans les assemblées délibérantes?

Non, ceux-là même qui reprochent à notre rédacteur en chef d'être l'homme de l'administration faisaient grief à Me Paturel d'être un opposant.

Dans leur bouche, Me Paturel était la bête noire!

C'est qu'en effet Me Paturel comme Me Wintrebert faisait peur à tous ceux qui veulent tirer les marrons du feu pour eux-mêmes.

Voyons, il ne s'agit pas de crier contre l'administration, pour épater les naïfs, alors que ceux qui crient le plus fort ont le secret espérer d'en profiter le plus possible.

L'administration n'a pas toujours raison, mais elle n'a pas toujours tort.

Le Chef intérimaire de la colonie disait dernièrement à qui voulait l'entendre: « qu'il n'avait rien à demander au conseil général, si ce n'est des économies; qu'en face d'un budget obéri comme le reste, il n'y a qu'une politique, celle des économies. »

Nous n'avons pas de raisons de suspecter la véracité du Chef de la colonie. S'il borde bien, nous le soutiendrons. S'il borde mal nous le combattrons.

En tous cas, nous dirons pourquoi, et nous le dirons à la face de tous.

En un mot, la question soumise aux électeurs de dimanche prochain est celle-ci:

Voulez-vous un homme qui éclaire la discussion de son savoir et de son expérience?

Ou bien voulez-vous un homme qui lorsqu'il s'agira de voter jettera des regards désespérés sur son chef de file?

Aux électeurs de décider, mais nous avons confiance dans leur intelligence. Après dix ans de conseil général ils doivent bien savoir où les ont menés les coteries et la division des partis.

Rien! Rien! Rien!

Il est temps de faire quelque chose.

## AUX ÉLECTEURS

Chers Concitoyens,

Quoique n'habitant la colonie que depuis dix-huit mois, j'ai pu me faire connaître de vous tous par la publicité du journal "L'Égalité" que j'ai fondé dès mon arrivée.

Le seul but que j'ai poursuivi, en créant cette feuille, a été d'employer mes loisirs à me rendre utile à notre population qui me rappelle s. l.e. la



m'a inspiré une telle sympathie, que si je ne suis pas Acadien de naissance je le suis devenu de cœur et d'affection.

C'est ici que j'ai planté ma dernière tente, c'est ici que je désire voir la fin de ma carrière. Dans ces conditions, mon désir d'être utile à Saint-Pierre s'est traduit encore par différentes offres gracieuses que j'ai eu l'honneur de faire à la première assemblée du pays et dont l'une a été agréé et est en cours d'exécution:

Je fais allusion à un travail destiné à réunir dans un recueil méthodique tous les éléments de la législation spéciale de notre colonie et dont certaines parties sont utiles à connaître, ne serait-ce que pour pouvoir en demander plus tard la réforme qu'exige le progrès du commerce, de l'industrie, et de nos mœurs modernes.

Ce désir a d'autres limites en dedans desquelles j'ai cru de mon devoir de faire entrer l'honneur de vous représenter au conseil général.

Je ne vous dirai pas que je cède aux sollicitations de nombreux amis, leur concours à moins de réunir les deux partis qui divisent le conseil général serait contraire à un des principaux points de mon programme.

Ce programme vous le connaissez pour en avoir lu souvent le développement dans le journal "L'Égalité".

Républicain démocrate et progressiste, je suis partisan de toutes les réformes politiques et sociales que notre gouvernement poursuit.

Désireux d'améliorer les conditions de bien être de tous, de faire canaliser nos rues pour les doter de conduites d'eau et d'égouts qui nous assureront contre les dangers d'épidémies et d'incendies, je serai le défenseur de l'emprunt dont la municipalité a sollicité l'autorisation qu'une majorité hostile lui a refusée.

En religion, je désire le maintien du budget des cultes tel qu'il existe actuellement.

Ma candidature est tout à la fois une protestation contre l'existence des partis qui divisent nos représentants au détriment des meilleurs fruits que produirait un travail commun, et un cri de paix et d'union dans un moment de crise due aux mauvaises campagnes de pêche et aux tarifs douaniers.

Je veux n'appartenir à aucun de ces partis et m'efforcer de m'attirer leur sympathie en restant impartial dans l'examen de leurs propositions respectives en conservant mes bonnes relations avec M. Dupont aussi bien qu'avec M. Mazier.

Ami du progrès, vous me verrez toujours encourager les entreprises qui en sont l'émanation, surtout si ces entreprises servent l'intérêt général et sont d'initiative française.

Je n'oublierai jamais la protection toute spéciale due à la classe laborieuse, aux ouvriers, aux déshérités de la fortune dont on me verra toujours plaider la cause.

Ma sollicitude visant leur amélioration sociale leur réservera une place dans les travaux publics à l'exclusion des étrangers et à l'abri du drapeau tricolore.

Elle s'étendra aux sociétés de secours, d'assistances mutuels qui garantissent l'aide et la solidarité en cas de maladies et d'infirmités, aux œuvres de charité maternelle distribuant d'une façon égale pour tous sans distinction la protection due à l'enfance.

Pour faciliter les distractions utiles dans notre colonie, on me verra toujours, dans les limites des ressources du budget, favoriser les arts et les sociétés que nous procurent les divertissements utiles en même temps qu'ils donnent un mouvement au commerce.

En venant sur notre rocher, je m'étais bien promis de ne plus accepter du suffrage universel un mandat semblable ou analogue à celui que j'avais rempli pendant de longues années dans l'administration de la grande ville que j'ai quittée.

Cette promesse, je comptais la respecter il y a quelques jours encore. A la dernière heure, en présence de l'abstention de personnes plus autorisées que moi, j'ai cru de mon devoir de vous offrir une plus large part de travail pour l'étude et la défense de vos intérêts.

Si vous partagez les idées qui précèdent, si vous censez que j'ai chance de les faire triompher, vous m'honorerez de vos suffrages le 11 mars en m'appelant à remplacer au Conseil Général votre mandataire qui n'a laissé que des regrets parmi vous pour les bienfaits dont il a été si prodigue.

Si au contraire, vous me trouvez trop nouveau dans la colonie, ou si mes idées ne sont pas les vôtres, si vous avez porté vos vues sur un autre représentant, soyez persuadé que je m'inclinerai devant le suffrage universel, notre grand maître, sans aucun froissement d'amour-propre.

Dans la satisfaction du devoir accompli, conservant ma devise:

### PROGRÈS, LIBERTÉ

je continuera à m'efforcer d'être utile dans la limite de mes modestes moyens.

Aux Ouvriers.

Aux Acadiens Saint-Pierrais.

A la Colonie.

A la République.

Georges WINTREBERT avocat,  
Ancien Magistrat, Ancien Maire de Calais

La candidature de M. Wintrebert avocat, notre directeur rédacteur en chef, est la seule officiellement connue publiquement annoncée, et pourtant comme nous le disions dans notre dernier numéro, on parle de celles de MM. Lefèvre et Lepauloue.

Nous espérons cependant encore que ces candidatures s'effaceront devant celle de M. Wintrebert qui nouveau dans le pays, est complètement libre de toute attache avec personne.

Cette candidature doit être celle de tous ceux qui répudient tout esprit de secte, de parti, de coterie, et qui préfèrent grouper au sein de notre assemblée générale, sur le terrain de l'intérêt de la Colonie, toutes les aptitudes, toutes les intelligences, qui s'épuisent en combats coupables.

Elle doit être celle de tous ceux qui veulent l'apaisement des esprits, le travail utile et fructueux, la justice pour tous.

Plus de camps ennemis, de partis stupides et ridicules !

Notre candidat indépendant reconnaît à M Mazier et à M. Yon des qualités égales à celle de MM. Dupont et Lebuf pour présider le Conseil général.

Il est l'adversaire acharné des personnalités blessantes qui sont la preuve de la faiblesse des arguments de leurs auteurs, dans les discussions des principes et des idées.

On ne le verra jamais, s'il est élu sortir de la discussion loyale et courtoise avec ceux qui ne partageront pas et combattront ses idées.

Son seul désir est d'être utile à la colonie en lui prêtant le concours d'une expérience acquise par dix-sept années de pratique.

Il n'ignore pas que les déboires, les écueils sont le sort ordinaire des candidats, des élus du suffrage universel.

S'il n'écouteait que son intérêt personnel, comprenant que ses fonctions de conseiller général pourront malgré la plus grande impartialité, lui créer des ennemis, il resterait tranquillement chez lui, spectateur des luttes des partis, satisfait du tribut déjà largement payé par lui à la vie publique.

S'il s'offre aux électeurs c'est à défaut d'autres qui, dans une indifférence qui coûte quelquefois cher refusent tout concours à la chose publique.

Le mandat de conseiller général en France est le pied dans l'étrier pour le mandat salarié de député, ici il est l'apogée de l'homme public; le titre honorifique qu'il procure ne compense certes pas les peines et soins qu'il cause, les inimités qu'il fait naître.

Conclusions: L'échec subi par la volonté du suffrage universel n'amoindrit pas le candidat, il lui laisse l'honneur d'avoir offert son dévouement à ses concitoyens.

Nos lecteurs se souviennent de nos récents articles en faveur de la souscription nationale pour l'érection d'une statue sur la place de Calais en souvenir de ses bourgeois qui se sont dévoués glorieusement pour sauver leurs concitoyens du feu et du pillage lors de l'invasion anglaise.



Le Conseiller général, Maire de Calais, a écrit à ce sujet à notre directeur à la date du 1er février dernier,

Nous jugeons utile de livrer cette lettre à la publicité tant pour encourager de nouveau à nos lecteurs à apporter leur ohôle si minime qu'elle soit en faveur de cette manifestation si patriotique, que pour bien montrer aux électeurs les sympathies que notre candidat a conservées dans la Ville qu'il a quittée pour devenir notre concitoyen.

MAIRIE DE CALAIS

(Pas de Calais)

Calais le 1er Février 1894

Le Maire de la Ville de Calais,  
à Monsieur Wintrebert, avocat aux Iles  
Saint-Pierre (Amérique du Nord).

Cher Monsieur,

J'ai reçu les deux numéros du Journal l'Égalité, que vous avez bien voulu me faire parvenir.

Je vous remercie infiniment du chaleureux appel que vous avez adressé aux habitants de la colonie en faveur de nos bons bourgeois de 1847.

Ce souvenir que vous consacrez en même temps à la ville de Calais, que vous avez administrée avec autorité nous touche profondément.

Veuillez agréer Monsieur et cher ami, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Maire,  
DEWAVRIN.

Nous avons reçu la lettre suivante.

Monsieur le Directeur-Gérant  
de "l'Égalité"

Monsieur,

A propos de ma candidature pour l'élection de dimanche prochain je li dans votre dernier numéro les lignes suivantes:

« Nous aurions préféré cependant que M. Norgeot ne lui promit pas de tra vailler pour lui en échange de l'engagement de ne pas voter pour M. Mазier, comme président du conseil général. »

Je proteste énergiquement contre ces allégations qui du reste n'ont pu être fournies à l'auteur de l'article que par une personne qui avait intérêt à déguiser la vérité.

Daignez agréer Monsieur mes civilités empressées.

E. LEPOLLOUE.

Comme on peut le voir par la lettre qui précède M. Lepouloue affirme que son intention était de rester indépendant et qu'à cet effet il n'avait eu de compromission avec personne. M. Lepouloue partage trop nos principes pour que nous entamions une polémique avec lui et que nous le mettions en présence de la personne qui nous avait affirmé, devant témoins, les faits ayant motivé notre article. D'ailleurs, le retrait de la candidature de M. Lepouloue met fin à l'intérêt que présentait la question de savoir si ce candidat aurait ou non voté pour empêcher M. Mазier d'obtenir à la présidence du conseil général.

Dont acte

AVIS DE DÉPART.

Le Vapeur «OLBIA» quittera St-Malo le 24 courant avec passagers pour St-Pierre et Miquelon.

Le conseil d'Etat vient de trancher une question importante au sujet de

la femme commerçante

Comme on le sait, la femme a le droit de faire le commerce quand elle est majeure et non mariée. En cas contraire elle a besoin de l'autorisation de son mari ou de justice.

A-t-elle le droit d'être électeur aux élections consulaires et juge au tribunal de commerce ? oui, vient de dire le conseil d'état. Cette solution est empreinte d'un sentiment de justice et d'équité qui fait honneur à ce tribunal suprême.

Il y a des femmes qui dans le commerce ont des aptitudes suffisantes pour en remontrer à bien des hommes et qui seraient d'excellents juges dont la Société aurait tort de priver les justiciables.

La justice ne peut être véritablement égale pour tous qu'en écartant les distinctions de personnes et même de sexe.

Nous sommes à la fin du siècle de progrès, à la veille de celui où s'opérera infailliblement la suppression de tous les priviléges, ou l'égalité deviendra de plus en plus absolue. Pour y arriver il faut laisser de côté les avantages que nos vieilles lois et coutumes accordent à l'homme sur la femmes

Les défenseurs des vieux principes diront dans leur égoïsme que l'infériorité sociale de la femme est justifiée par son exemption du service militaire, de l'impôt du sang.

Raisonnement injuste: si elle ne défend pas la patrie, elle la crée, elle donne le jour à ses défenseurs et Dieu sait avec quelles souffrances, peine, charges et soins elle arrive à en faire des hommes.

On objectera la loi de Dieu lorsqu'il la chassa du paradis terrestre:

*Paries pueros in dolore*

et celle de la nature, qui en découle soit ! mais cela ne défend pas le rétablissement de l'égalité sociale dans le partage des charges, des droits et des avantages

Samedi dernier, vers huit heures, un attroupement s'était formé sur le bord du quai à l'angle Est du dock.

Au milieu du rassemblement était un cheval qu'on venait de retirer de l'eau et qu'on conduisit à son écurie.

C'était le cheval de M. Ed. Hardy, son domestique Lemée Pierre occupé à transporter de la neige au quai où il la jetait à la mer.

Dans cette opération il mit l'arrière de son traîneau trop près du bord à l'avant de la goëlette « Quatre-Sœurs » et le cheval ayant reculé, traîneau, cheval et conducteur piquèrent une tête dans cet endroit assez profond pour retenir à flot une goëlette à mer basse.

Lemée s'était cramponné et hissé sur l'ancre des « Quatre Sœurs » et avait coupé les traits du cheval qui se serait noyé sans l'heureuse arrivée du garde de police Coupard qui après avoir retiré son paletot s'était courageusement lancé sur un glaçon pour passer des bouts de funin sous le ventre de l'animal qui put être repêché par les assistants:

Un sieur Gilles Lecorre, marin hivernant chez M. Tesnière Victor, avait aussi sauté sur un glaçon. Ce glaçon s'écartant du bord força Gilles à se retenir suspendu à la force des poignets sur le bord du quai. Il allait tomber à l'eau éprouve de fatigue quand le garde Coupard vint à son secours pour le remettre d'aplomb sur son embarcation improvisée.

Deux bons points pour le garde Coupard.

L'instruction contre Andueza et consorts est terminée. Le dégel est venu apporter à l'accusation un élément de preuve décisive. Dans la neige fondu on a trouvé le crochet de fer qui a servi à loqueter la serrure du magasin de veuve E. Pépin.

#### POUR LES POMPIERS

Un député va très prochainement déposer à la chambre une proposition de loi tendant à la création d'une caisse d'assurances au bénéfice des compagnies des sapeurs-pompiers. Les principaux articles de cette proposition sont ceux-ci :

« Dans chaque département, il est créé une caisse d'assurances contre les accidents au bénéfice des membres des compagnies de sapeurs-pompiers régulièrement constitués :

« Les ressources de cette caisse se composent : 1o de dons et subventions volontaires; 2o du produit d'une taxe spéciale calculée sur le total des primes touchées annuellement dans le département par les Compagnies d'assurances. Cette taxe égale à 2 0/3 des primes annuelles :

« La caisse d'assurances est administrée par un Conseil composé du préfet du trésorier-payeur général, de trois conseillers généraux élus chaque année et de deux capitaines ou lieutenants commandants de compagnie de sapeurs-pompiers »

Si cette loi est votée nous en souhaiterons l'application à notre colonie.

Celui qui se dévoue pour sauver la vie et la fortune de ses concitoyens, qui s'expose pour cela à des dangers parfois sérieux à droit au moins à une garantie pour le cas où ces accidents détermineraient pour lui une incapacité de travail, une infirmité.

Voilà des améliorations dans le sort des honnêtes, braves et dévoués citoyens qui seront toujours bien accueillis par les esprits justes et reco maissants.

#### LE CODE CIVIL

Un député vient de formuler une excellente proposition. Il demande qu'une commission parlementaire de quarante-quatre membres soit chargée de réviser le code civil. Voilà une besogne qui honorerait infiniment la Chambre.

Le code civil ne répond plus ni à nos besoins, ni à nos aspirations, ni surtout à l'idée que nous avons de la justice sociale. Il est la reproduction fidèle du droit romain au temps de Justinien. On avouera que, depuis quatorze cents ans, depuis le jour où les Instituts ont été imposés à nos pères les Gaulois, la société française a fait un joli bout de chemin. Elle s'est polie, ses mœurs sont devenues plus douces, elle a acquis une connaissance plus parfaite des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant. Elle reconnaît chaque jour que le seul moyen de combattre les progrès du socialisme doit être une protection plus large à accorder aux ouvriers qu'il faut garantir contre les accidents de travail à qui il faut assurer dans de plus larges conditions le pain sans leurs vieux jours alors que leurs bras engourdis par les ans refusent d'oeuvrer à leur courage, alors que leurs forces trahissent leur bonne volonté.

L'Administrateur-gérant, A. Lemoine.

Tribunal de Commerce des îles St-Pierre et Miquelon

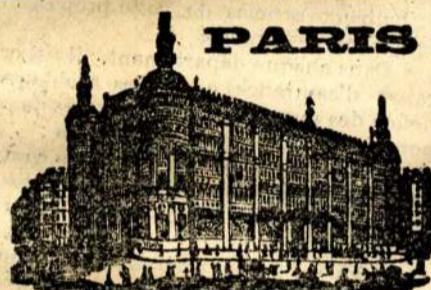
AVIS.

Les créanciers du sieur Auguste Girardin, armateur demeurant à Saint-Pierre liquidé judiciairement, sont invités à se réunir le 16 Mars prochain à 10 heures du matin, dans la salle d'audience des tribunaux pour se constituer en seconde assemblée de vérification de créances.

Ceux d'entre eux qui n'auraient pas encore produit leurs titres de créances sont, en outre, invités à faire cette production.

Les dits créanciers sont prévenus que la seconde assemblée de vérification pour laquelle ils sont convoqués sera à dernière.

Le Greffier p. i.,  
E. SASCO.



Grands Magasins du  
**PRINTEMPS**

DEMANDER

le catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'ETE, qui est envoyé gratis et franco sur demande affranchie adressée à

**MM. JULES JALUZOT & Cie**  
PARIS

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant les immenses assortiments du PRINTEMPS, mais bien spécifier les genres et prix

Envoi franco d'un colis postal par 50 francs de marchandises.

Le catalogue indique toutes les conditions d'envoi et les renseignements nécessaires pour la bonne exécution des commandes

Les personnes déjà en relation avec le Printemps recevront le catalogue ci-dessus, sans qu'il leur soit utile d'en faire la demande

**LAIT CONDENSÉ**  
**HENRI NESTLÉ**

Grand Prix à l'Exposition Universelle de Paris 1889



VERITABLE LAIT PUR DE VACHES SUISSES préparé par un procédé de concentration spécial, très estimé en raison de sa valeur nutritive. Rend de grands services dans les Hôpitaux, la Marine et l'Armée; nécessaire pour l'alimentation des particuliers en leur assurant un lait très agréable, sain et naturel.

Exiger sur chaque boîte la marque de

Fabrique : NIJ D' OISEAUX

Maison HENRI NESTLÉ - CHRISTEN Frères

16, rue du Faub. Royal, PARIS.

Dépôt chez principaux Pharmaciens, Druggists, Magasins de Cosmétiques.



# DELETTREZ

PARFUMS & SAVONS

admirés par la haute société.

DÉTAIL: 5, boulevard des Italiens, PARIS.

GROS: 45, rue d'Enghien, PARIS.

USINE: 31, avenue du Roule, NEUILLY sur Seine.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

### MOIS DE MARS 1894

Jours	6 HEURES MATIN				4 HEURES SOIR			
	Haut. Baromét.	Tempér.	Direct. des Vents	Forme des Nuages.	Haut. Baromét.	Tempér.	Direction. des Vents.	Forme des Nuages.
27	761 m/m	— 8	N/O 4	Cir Str.	764	+ 1 0	N/O 4	Cir Str.
28	773	+ 2	S/E 2	Cir Str.	771	+ 3 5	S/O 2	Nim
1	768	+ 2	S/O 2	Nim	768	+ 5	S/O 2	Nim
2	764	+ 7	Nim Bru	760	+ 5 5	E 1	Brum Pluie	
3	758	+ 3 5	N/E 2	Nim	750	+ 3	N/E 3	Pluie Nim
4	760	— 1	N/E 4	Cir Str.	763	0	N/E 3	Cir Str.
5	767	+ 7	S/E 1	Nim	765	+ 8	S/O 1	Nim

## PROLONGATION DE LA VIE

PAR

### L'Elixir Godineau

Par

3 FLACONS

50 francs

Port en sus

Unique remède contre l'IMPUISSEANCE; il guérit les maladies des reins, de la moelle épinière, de l'Influenza, les anémiques, les épuisés, etc. IL RAJEUNIT ET PROLONGE LA VIE; c'est essentiellement un élément de réparation; il donne un sang nouveau d'une force inouïe, d'une richesse incomparable; ne contenant aucune substance nuisible, il peut être pris à tous les âges sans danger aucun.

Brochure explicative est envoyée gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à l'Administration de l'Elixir Godineau, 7, rue Saint-Lazare à Paris.



## SERVICE POSTAL 1894

Départ de Saint-Pierre	Arrivée à Paris	Départ de Paris	Arrivée à Saint-Pierre
10 Décembre	24 Décembre	29 Décembre	19 Janvier
	31 Décembre	2 Janvier	
24 Décembre	7 Janv. 1894	12 Janvier	
		19 Janvier	
8 Janv. 1894	21 Janv 1894	26 Janvier	16 Février
		2 Février	
22 Janvier	28 Janvier	9 Février	2 Mars
		11 Février	
5 Février	18 Février	16 Février	25 Février
		23 Février	
		2 Mars	